



LE CERCLE DE LA CHANCE

Vous reconnaissez-vous dans le cercle ?

Alors contactez-nous vite au **04 72 13 24 64**.

Vous avez gagné un abonnement illimité d'un mois au club de sport Le Jean Jaurès.



Lyon chez moi

Edité par Lyon chez moi SARL

• 47 rue Maurice Flandin • 69003 Lyon • **TÉL :** 04 72 13 24 64

• **FAX :** 04 72 34 59 50

• **E-MAIL :** contact@lyonchezmoi.fr • **SITE :** www.lyonchezmoi.fr

Chef de publicité : Dalila Thebault 06 99 69 05 06 • regie@lyonchezmoi.fr

Tirage : 30 000 exemplaires

Directeur de la publication : Michael Augustin 06 28 06 86 21

Collaborateurs : Dalya Daoud, Anne-Laure Favereaux, Aurélie Marois,

Jérôme Pagalou et Nicolas Bideau

Maquette : Marie Dodin

Imprimeur : IPS, Reyrieux (01)

Distributeur : MEDIA FRANCE, Lyon (69)

Dépôt légal : Mai 2006

Journal gratuit, ne peut être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique.

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de photos parus dans Lyon chez moi est strictement interdite, sauf autorisation expresse, écrite et préalable du Directeur de Publication.

► que justice soit faite

Tribunal correctionnel COMPARUTIONS IMMÉDIATES



« **Vous n'aviez même pas dessoûlé** »

Sa série d'infractions à la circulation est impressionnante et cet homme âgé de 48 ans, penaud devant le juge, dit en avoir conscience.

Depuis 2004, Boubakar compte à son actif plusieurs défauts d'assurances et des arrestations pour conduite en état d'ivresse. En août 2007, il sort ainsi du commissariat avec l'interdiction de reprendre sa voiture mais, six heures plus tard, la police l'interpelle à nouveau au volant de son véhicule. « *Vous n'aviez même pas dessoûlé* » note le président. « *Votre alcoolémie était encore à 0,55 mg, ajoute-t-il, c'est un taux constant chez vous, on dirait.* » Le magistrat estime qu'il est temps de condamner le chauffard plus durement, douze mois de prison dont la moitié avec sursis et annulation du permis pour deux ans.

Grégory, lui, arrive dans le box des accusés sous tension. Détenu depuis plusieurs semaines, il attend un jugement fin octobre pour détention de stupéfiants. Mais il a souhaité faire une demande de liberté conditionnelle. « *J'ai un boulot et j'y tiens* » déclare-t-il. Arrêté en septembre, le coffre de son véhicule contenait plus d'un kilo de cannabis, et la boîte à gant pas moins de 36 barrettes de cette résine. « *Il travaillait déjà à l'époque, ça ne l'a pas empêché de se procurer toute cette drogue.* » tranche le procureur, à qui le juge donne raison. Il refuse l'aménagement de peine demandée par Grégory, qui semble à peine surpris.

Cette fois, c'est un père de famille qui comparaît pour des violences faites à sa fille de huit ans. L'atmosphère est tendue et le juge est obligé de rappeler à l'ordre à plusieurs reprises la mère, très énervée dans la salle d'audience. « *C'est un coup monté ! se défend le prévenu. Elle a attendu que la petite se fasse des bleus sur son vélo pour monter tout ça. Elle m'a fait la même chose l'an dernier* ». Sa femme, devant la barre, semble tout à coup moins sûre d'elle. « *Ce n'est pas moi qui ai appelé la police. C'est une voisine* » assure-t-elle. « *La petite est tombée. Il ne l'a pas frappée.* ». Le tribunal semble perplexe, et demande un supplément d'informations. Le frère, la sœur et les instituteurs de l'enfant seront interrogés pour cette affaire, renvoyée au 31 octobre. En attendant, le prévenu ne doit pas s'approcher du domicile conjugal. Mais tandis qu'il sort du box, sa femme demande à l'huissier par où sort son mari, afin de le rejoindre.

Dalya Daoud



Tous les plats de vos restaurants préférés livrés chez vous en moins d'une heure !

WWW.CHAUD-DEVANT.COM

Recevez gratuitement le guide CHAUD DEVANT sur simple appel au **04-78-14-53-00** ou www.chaud-devant.com

Découvrez dans notre prochain numéro :

- Tout sur Noël et plein d'idées Kdôs !
- Restaurants sans cigarettes
- La fête des lumières
- Et plein d'autres choses encore.

Disponible dès le 28 novembre.

Bonne lecture !

